

DOMAINE « CULTURE – PATRIMOINE »

**FICHE : AIDE AU DEVELOPPEMENT D'USAGES NUMERIQUES DANS LES
BIBLIOTHEQUES ET/OU MEDIATHEQUES**

OBJET

Doter les bibliothèques/médiathèques des communes de moins de 15 000 habitants ou les intercommunalités (E.P.C.I.) relevant du réseau du Service Livre et Lecture de matériel informatique et/ou de lecture à même de lutter contre la fracture numérique et encourager en leur sein le développement de pratiques numériques.

OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

Acquisitions de bornes Wifi, postes informatiques dédiés, tablettes, liseuses etc.

Les frais de câblage, de maintenance et d'abonnement à Internet ne sont pas pris en charge.

BENEFICIAIRES

Communes et/ou EPCI répondant aux conditions d'adhésion au réseau départemental (cf. Dispositif départemental en faveur du livre et de la lecture - mars 2018)

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Il s'agit de mettre en place, dans l'enceinte de la bibliothèque, des ateliers de découverte, de sensibilisation et de pratique numérique, conjointement avec les enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration d'Accessibilité des Services au Public (S.D.A.A.S.P.) et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N.)

Le projet présenté s'appliquera à détailler les modalités de mise en œuvre, en lien avec les schémas précités et le fonctionnement de la bibliothèque.

Au vu du devis présenté, le taux d'aide sera plafonné à un maximum de 20% du coût total d'investissement

DOSSIER A PRODUIRE

- 1/ Demande officielle au Président du Conseil départemental
- 2/ Proposition technique et financière des soumissionnaires
- 3/ Descriptif du projet
- 4/ Délibération du Conseil municipal ou communautaire, s'engageant sur le plan de financement de l'opération en faisant apparaître l'ensemble des bailleurs de fonds éventuellement sollicités (Etat, Région etc.)

DOMAINE « CULTURE – PATRIMOINE »

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'Insertion, de l'Emploi, des Sports et de la Citoyenneté
Service Livre et Lecture

 04 90 83 49